# RÈGLEMENT 2027 DE LA BACKYARD ULTRA BARJOTS

Article 1 : Présentation de l'épreuve

La BACKYARD ULTRA BARJOTS est inscrite au calendrier des Backyard Ultra dans le Monde dont la Big's Dog Backyard Ultra aux USA est à l'origine de ce concept et la grande finale.

Créé par Lazarus Lake, l'organisateur de la célèbre et mythique Barkley dans le Tennessee, le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de 6,706 km.
- Il y a un départ toutes les heures. Il faut ainsi faire la boucle en moins d'une heure. Si vous la terminez avant, vous pouvez vous reposer en attendant le départ de la prochaine boucle donc une heure plus tard que la précédente.
- Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos avant le prochain départ.
- Le but est simple : faire le plus de boucles possibles dans les temps.
- Le vainqueur est la dernière personne à réussir à faire une boucle complète.

Pourquoi la distance de 6,706 km ?

Car Laz voulait une boucle à faire 24 fois (donc en 24 heures) pour que ça fasse 161 km soit 100 miles tout pile (distance mythique aux USA)

Entrez dans la légende française et mondiale !

Article 2 : Inscription

2.1 Dossards

Les inscriptions se font exclusivement en ligne en vous rendant dans l'onglet "inscription" de notre site internet https://laml-sportorganisation.com/backyard-ultra-barjots/ jusqu'à la veille de chaque épreuve (sous réserve de disponibilité)

Le nombre de dossards disponibles est de 160 personnes dans le but que chacun ait un espace suffisante au sein du gymnase mis à disposition

Liste d'attente : une fois le quota de dossards atteint, une liste d'attente sera mise en place pour palier à tout désistement. Les repêchages se feront dans l'ordre d'inscription de la liste d'attente. Une fois le repêchage lancé, vous avez 24h pour valider votre inscription sinon elle est perdue. Les repêchage pourront se faire jusqu'à la veille de l'événement.

L'organisation se garde quelques dossards réservés en plus du quota indiqué pour les journalistes, partenaires, élites ou autre.

2.2 Tarifs

***Backyard Ulta Barjots :*** 79 euros, comprenant :

- Le dossard
- Une place dans le gymnase
- Le chronométrage

2.3 Remboursement en cas de désistement

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, pour n'importe quel motif, et sans avoir souscrit à l'assurance annulation, aucun remboursement ne pourra être fait, cependant nous pourrons procéder à un transfert de dossard sans frais jusqu'à 24h avant la course

*Assurance annulation :* si vous souhaitez vous assurer, nous proposons une assurance annulation avec nos partenaires lors de la procédure d'inscription. (voir paragraphe assurance plus bas).

Article 3 : Chronomètre, Classement et vainqueur.e

Chaque événement sera avec classement et suivi Live avec notre partenaire Live Trail

Il y aura un chronométrage pour chaque tour.

La dernière personne à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré vainqueur et met fin à l'épreuve, les autres participants étant assimilés à un DNF.

Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Il y aura un contrôle de passage au point intermédiaire situé au milieu de la boucle.

Article 4 : Départs

Chaque départ a lieu précisément 1 heure après le précédent départ.

Au top départ, tous les participants devront être dans la Zone de départ sans quoi il sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard est donc interdit.

Un décompte avant le départ sera indiqué aux participants : 3 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.

Le port du dossard est **OBLIGATOIRE** sans quoi vous serez éliminé

Article 5 : Les boucles

Sauf pour les toilettes, les participants ne doivent pas quitter la boucle.

Interdiction d'accès aux non-participants sur la boucle (y compris les personnes éliminées) sinon le coureur est disqualifié.

Interdiction d'avoir de l'aide personnelle pendant la boucle sinon le coureur est disqualifié.

Chaque boucle doit être terminée dans l'heure pour être comptée, y compris la boucle finale.

Interdiction des bâtons.

Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Tout écart de la boucle balisée ou non-pointage à mi-boucle entraîne directement la disqualification.

Article 6 : Assistance

L'assistance est autorisée uniquement sur la zone de repos qui sera juste à côté de la zone de départ / arrivée. Chaque assistant pourra apporter toute l'aide qu'il souhaite dans cette zone mais ne pourra en aucun aller sur le parcours.

Article 7 : Logistique sur place

Chaque épreuve pouvant durer plusieurs jours et nuits en fonction de chaque personne, vous êtes autonome concernant votre logistique et éventuel campement sur place en intérieur ou extérieur (nous consulter pour l'extérieur). Vous devez prévoir toute votre vaisselle, couverts, assiettes et verres pour des mesures d'hygiène. Le ravitaillement proposé n'est pas prévu pour couvrir l'ensemble de vos besoins nutritionnels durant l'épreuve, il vous appartient d'apporter suffisamment de victuailles pour tenir le plus longtemps possible. C'est le principe même de la backyard : l'autonomie complète.

A titre d'information, les animaux sont interdits à l'intérieur du gymnase, nous sommes soumis à la règlementation concernant les équipements sportifs couverts.

Article 8 : Conditions de participation

Pour participer et s'inscrire à la Backyard ultra Barjots, il faut avoir 18 ans ou plus.

Les participants doivent impérativement fournir un PPS valide au jour de la couese et ce au plus tard 1 semaine avant le départ de chaque épreuve. En cas de non réception du PPS dans les temps, l'inscription sera annulée et aucun remboursement ne pourra être fait.

Les transferts de dossards sont autorisés via la plateforme d'inscription Sport N Connect **UNIQUEMENT**.

Article 9 : Dossards

Le retrait des dossards sera possible sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ et possible dès 10h le matin de la course.

Chaque participant devra porter son dossard au départ de la course et le garder jusqu'à la fin. En absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Article 10 : Matériel obligatoire

Aucun matériel n'est requis. Vous êtes sous votre propre responsabilité d'adapter votre matériel.

Seuls les bâtons sont interdits !

Article 11 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître y compris sur les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 12 : Décharge de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, psychique ou en cas de blessure survenue pendant l'épreuve ainsi qu'en cas de vol ou dégradation sur les biens matériels des participants et / ou accompagnateurs.

Article 13 : Secours / Assistance médicale

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens d'intervention et ne laisser, en aucun cas, une personne blessée seule.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Article 14 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritus avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Article 15 : Respect des participants, des organisateurs et d'autrui

Toute personne ne respectant pas un ou des participants, les organisateurs ou autrui, que ce soit de manière publique ou privée se verra éliminé de la course et classé non partant et l'organisation se réserve le droit de

porter plainte auprès des autorités compétentes selon la gravité.

Article 16 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit obligatoirement avoir sa propre assurance qui vous couvre personnellement en cas de problème personnelle sur cet événement et/ou d'annulation en cas d'impossibilité de participer.

Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Si vous n'êtes pas assurés, vous pouvez souscrire à l'assurance de notre partenaire pour vous protéger de l'imprévu et de l'accidentel via le formulaire d'inscription.

Nous vous proposons une assurance annulation via notre partenaire Sport N Connect directement sur le formulaire d'inscription. Vous pouvez y souscrire lors du processus d'inscription. Elle vous permettra d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 80% pour un motif valide (voir les conditions lors de la souscription). Sans souscription à cette assurance annulation, nous ne remboursons pas quelque soit le motif toutefois nous pouvons effectuer un transfert de dossard

Article 17 : COVID-19, Cas de force majeure et annulation

Dans la situation sanitaire actuelle, si nous devons annuler un événement pour raison COVID-19, nous remboursons les inscriptions à un certain pourcentage selon les frais déjà engagés (hors frais de paiement sur la plateforme).

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve (hors Covid-19), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que personne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Dans l'éventualité où un nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint, la Backyard Ultra Barjots peut se trouver annuler (40 inscrits). Dans ce cas, toutes les personnes inscrites seront intégralement remboursés (hors frais de paiement sur la plateforme). En effet, nous voulons proposer des événements uniques et sans un minimum d'inscriptions, il sera impossible de satisfaire les inscrits à la hauteur de ce que nous souhaitons.

Article 18 :

La Backyard Ultra barjots est un événement de l’association de loi 1901 Team Barjots - Chatonnay et est soutenu par LAML Sport Organisation dans sa mise en place et déploiement.

Article 19 : Acceptation du règlement

Toute inscription à la Backyard Ultra barjots implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, programme, sans préavis et à n’importe quel moment ou annuler l’épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.